

# Région

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 7 JUIN PROCHAIN SE METTRE RAPIDEMENT EN ORDRE DE BATAILLE

**Déclaration des responsables de fédérations du PCF de la circonscription Nord Ouest pour les élections européennes du 7 juin 2009.**

**R**ÉUNIS en Congrès départementaux préparant le 34<sup>ème</sup> Congrès national du PCF, les communistes de la circonscription Nord Ouest (Basse et Haute Normandie, Nord/Pas-de-Calais, Picardie) ont confirmé qu'ils considèrent l'échéance électorale du 7 juin 2009, dans le contexte de crise historique du capitalisme, comme une occasion importante de se faire entendre pour notre population. Une occasion majeure pour mettre en cause le modèle archaïque qui structure l'actuelle Union européenne, ses politiques, ses institutions et ses traités.

Rien ne changera si on ne rompt pas avec les fondements même de ce type actuel de construction européenne ! Une vague de contestation légitime ne cesse de monter à l'encontre d'un modèle de société qui a failli. Elle va se retrouver dans la grande journée nationale d'action du 29 janvier prochain dans notre pays. Elle doit pouvoir s'exprimer aussi, dans cinq mois, des candidat(e)s porteurs d'un réel projet de transformation profonde de refondation de la construction européenne en faveur, enfin, de l'emploi, du progrès social, de la citoyenneté, de l'écologie, de la solidarité et de la paix.

Dans cette campagne qui va se gagner sur le terrain de nos départements, le PCF entend mobiliser, pour sa part, ses adhérents, ses élu(e)s, avancer ses propositions, son esprit d'initiative et sa propre capacité d'agir. C'est donc, sans tarder, que nous voulons engager, avec tous ceux qui le souhaitent, notamment par des dizaines de rencontres publiques dans notre circonscription électorale, un travail d'élaboration des grands axes de critique et de transformation de l'actuelle Union Européenne.

Un projet que défendront, ensemble, alors les militants et les candidat(e)s de la liste que conduira Jacky Hémin, député européen sortant, le 7 juin pro-

chain. Ainsi, nous créerons les conditions politiques pour relever le défi d'une autre Europe, en lien avec la vie des gens et des luttes. En travaillant ensemble, avec tous ceux qui se reconnaîtront dans cet objectif de changements réels.

Notre appel s'adresse ainsi, ce jour, à tous ceux qui veulent participer à ce combat de notre temps, s'attaquer aux ressorts du "modèle" qui a failli en même temps qu'il fait obstacle aux changements nécessaires : celui de l'"économie de marché ouverte où la concurrence est libre", celui de l'"interdiction de toute entrave à la libre circulation des capitaux", celui d'une Banque centrale dévouée aux seuls marchés financiers, celui d'un "pacte de stabilité" visant en fait à rationner les dépenses sociales, celui d'un libre échange généralisé avec son corollaire de pression permanente à la baisse des "coûts sociaux", des droits au nom de la "compétitivité", etc... Bref, tout ce qui prétend structurer l'Europe libérale contre les peuples dans tous les traités depuis vingt ans (traité de Lisbonne compris !).

C'est ainsi que nous entendons être, dès fin février, en ordre de bataille pour rassembler les forces qui avaient fait gagner le **NON** en mai 2005 et feront gagner le Front Progressiste Européen en marche.



**L**A commune de Houdain a interdit le démarchage aux fournisseurs privés d'électricité Poweo et Arelys suite à des plaintes d'habitants affirmant que ses commerciaux se faisaient passer pour des agents d'EDF. L'arrêté municipal soutient que "les obligations déontologiques en matière de démarchage ne sont pas respectées" et accuse les représentants du prestataire commercial de Poweo, la société Arelys, de "mensonge" et d'"usurpation d'identité, en l'occurrence celle d'EDF". "Plusieurs personnes ont appelé la mairie ces derniers jours en disant: je me suis fait amañer, j'ai fait une bêtise. A priori ce n'est pas dans mes compétences de prendre un tel arrêté, mais l'objectif était de faire bouger les choses", a expliqué le maire PCF de Houdain, Daniel Dewalle.

## HOUDAIN DANIEL DEWALLE INTERDIT LE DÉMARCHAGE À POWEO

**Le maire communiste dénonce des méthodes commerciales peu reluisantes.**

Selon divers témoignages, "deux démarcheurs se présentaient comme des agents d'EDF venus contrôler les factures des abonnés au motif de s'assurer qu'ils avaient bénéficié de la baisse des tarifs de 10%". Constatant que la baisse n'avait pas été répercutée, ils proposaient un nouveau contrat, sur lequel n'apparaît qu'en "minuscules" qu'il s'agit d'une offre concurrente à EDF, explique Daniel Dewalle.

Pour Christophe Dessoly, un habitant de Houdain de 44 ans qui a reçu la visite des représentants d'Arelys, ces derniers "se présentent catégoriquement comme des agents EDF mais ils ne se comportent pas du tout comme eux".

"Moi je les ai mis dehors et je suis allé prévenir des personnes âgées qui habitent dans ma rue. Je pense aux Polonais qui travaillaient dans les mines et qui lisent mal le français: ils vont signer, eux", a-t-il fait valoir. De son côté, Poweo affirme que les 42 habitants de Houdain ayant signé un contrat avec le fournisseur privé l'avaient fait en connaissance de cause.

"Mais s'il s'avérait qu'il y a eu des problèmes avec des prestataires, on prendrait des sanctions fortes à leur encontre", a assuré un porte-parole de Poweo.

Il reste que depuis la semaine dernière de nombreux témoignages affluent de toute la France montrant bien qu'il s'agit là d'une méthode de marketing généralisée utilisée par l'entreprise Poweo et non uniquement par quelques uns de ses démarcheurs "indélicats" comme elle l'a souligné.

Daniel Dewalle a proposé lors de sa cérémonie des vœux le vendredi 9 janvier que les habitants d'Houdain, ou d'ailleurs, qui estiment avoir été trompés par ce type de démarchage se fassent connaître auprès de la mairie en indiquant s'ils sont d'accord pour apporter leur témoignage sur ces pratiques. Des agents de la direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes en seront informés et prendront contact avec eux. Il a, par ailleurs assuré que les personnes qui témoigneront pourront être assistées d'un élu.

**Pour plus de renseignements,** contacter le service communication de la ville de Houdain - Tél : 0321619252 ou courriel [communication@houdain.com](mailto:communication@houdain.com)

## LENS : RASSEMBLEMENT POUR LA PALESTINE EN SOUS-PRÉFECTURE

**M**ERCREDI soir une délégation composée par un porte-parole du PRCF, de la CGT, du SNES FSU et du PCF a été reçue par un représentant du sous-préfet.

La délégation a déposé une motion où est réclamé notamment que des sanctions soient prises contre Israël pour le forcer à appliquer enfin les résolutions de l'ONU, pour faire vivre et circuler les Palestiniens et pour qu'à

terme, deux états se respectant mutuellement puissent cohabiter et coopérer au Moyen-Orient dans le respect des valeurs de paix, de démocratie et laïcité. Pour le PCF, Jean-Michel Humez a notamment souligné les occasions perdues avec notamment la véritable stratégie de la haine qui s'était déployée contre eux. Or, ils représentaient le nationalisme palestinien laïque. Et ils avaient mis beaucoup d'intelligence de coura-

ge et de patience à faire accepter, par les Palestiniens en particulier et le monde arabe en général, l'idée de coexistence entre deux États, et donc la légitimité d'Israël. Depuis, le chemin parcouru est affligeant parce qu'il a été parcouru à l'envers...

**Un rassemblement pour l'arrêt des hostilités en Palestine aura lieu ce samedi 17 janvier à 15H place du Cantin à Lens.**

## Annonces légales

**TRANSFERT DE SIÈGE**  
VINCLAIR DÉVELOPPEMENT  
SOCIÉTÉ CIVILE AU CAPITAL  
DE 21.110 EUROS  
SIÈGE SOCIAL : 25 RUE RENÉ CASSIN  
62223 SAINT LAURENT BLANGY  
491 322 145 RCS ARRAS

Aux termes du procès verbal en date du 02 janvier 2009, L'AGE a décidé de transférer le siège social au 6 CLOS SAINT ARNOULD, rue Jean Jaurès 62670 MAZINGARBE, à compter du 02 janvier 2009.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société reste immatriculée au RCS de Arras.

Pour avis, le gérant.

**MAIRIE D'EVIN MALMAISON**  
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Mairie d'Evin Malmaison, rue Emile Basly, 62141 EVIN MALMAISON, tel : 03.21.77.84.99. fax : 03.21.77.89.37. mail : dmorrelle@mairie-evin-malmaison.fr Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte (article 28 du Code des Marchés Publics) **Objet du marché** : Entretien des ordinateurs et de leurs accessoires, sortis de garantie, sur le territoire communal.

**Lieu d'exécution** : Bâtiments communaux de la ville. **Nombre et consistance des lots** : Le marché sera traité en lot unique.

**Mode de dévolution** : Le marché sera conclu, selon l'offre qui sera retenue :

• Soit par un entrepreneur.  
• Soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.

**Solution de base** : Le dossier de consultation comporte une solution de base, les candidats devront répondre à cette solution.

**Lieu de retrait des dossiers de consultation** : Mairie d'Evin Malmaison.

**Date limite de réception des offres** : Vendredi 30 janvier 2009, à 16 heures.

**Adresse où les offres doivent être transmises** : Mairie d'Evin Malmaison.

**Délai de validité de l'offre** : Voir acte d'engagement.

Les renseignements d'ordre administratifs pourront être pris auprès de l'organisme qui passe le marché.

Les renseignements d'ordre techniques pourront être pris auprès de Monsieur Dominique MORELLE, Secrétaire de Mairie, au 03.21.77.84.99, ou à

l'adresse mail indiquée plus haut.  
Date d'envoi de l'avis à la publication : 7 janvier 2009.

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**  
«L.D.»  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE  
AU CAPITAL DE 38.113 EUROS  
SIÈGE SOCIAL : 67 BOULEVARD BASLY  
62300 LENS  
423 653 633 RCS ARRAS

Aux termes du Comité Directeur du 26/11/2008, ses membres ont notamment décidé de transférer le siège social de Lens (62300), 67 Boulevard Basly à Rouen (76000), 2 rue des Arsins, à compter dudit jour et de modifier, en conséquence, l'article 4 des statuts comme suit :

«Article 4 - SIÈGE SOCIAL  
Le siège social est fixé à Rouen (76000), 2 rue des Arsins.

(le reste de l'article reste inchangé).  
Modification sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Arras.

Le Comité Directeur

**AVIS DE RECTIFICATIF**

Dans l'avis de clôture de la société L'Olivier à Harnes parue le 2 janvier 2009, il fallait lire : aux termes de l'assemblée générale des associés du 30 décembre 2008.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 2 janvier 2009 à Mazingarbe, enregistré au centre des impôts de Arras sous le Bordereau 2009/13 Case n°10. Il a été constitué une société par actions simplifiées dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : FLORENCE DEBONNE IMMOBILIER  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Capital** : 10.000 euros en numéraire, divisé en 1.000 actions entièrement souscrites et libérées de 10 euros chacune.

**Objet** : Transactions portant sur tous biens immobiliers, le conseil et la stratégie en matière d'immobilier commercial.

**Siège** : 6 Clos Saint Arnould - 62670 MAZINGARBE.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Arras.

**Présidence** : Florence DEBONNE, née le 1er mai 1961 à ORSAY, demeurant à Mazingarbe, 6 clos Saint Arnould, pour une durée illimitée.

**Exercice du droit de vote** : le droit de vote pour chaque actionnaire de participer aux assemblées est subordonné à la justification de son identité et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionnés dans les avis de convocation sans toutefois que ce délai puisse excéder 10 jours avant la réunion de l'assemblée. Clause restreignant la libre cession des actions : toutes cessions ou transmissions sont soumises à l'agrément du Président.

**Exercice du droit de vote** : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix.

Immatriculation au RCS de Arras.

Pour avis, le Président.

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

**Dénomination** : Société Fermetures Lensoises  
**Ancien siège social** : 38 avenue de Varsovie 62300 LENS

**Nouveau siège social** : 18 rue Tirtaine 62530 HERSIN COUPIGNY

Suivant l'A.G.E. du mercredi 24 septembre 2008, les associés ont décidé du transfert du siège 18 rue Tirtaine 62530 Hersin Coupigny B40916694900019

**ARC INTERNATIONAL**  
Société anonyme au capital social :

11.713.586,76 euros  
**Siège social** : 41 Avenue du Général de Gaulle - 62510 ARQUES  
**RCS Saint-Omer 575 680 350**

**Société absorbante**

**J.G DURAND INDUSTRIES**  
Société anonyme au capital social :

87.125.563,45 euros  
**Siège social** : 38, rue Adrien Danvers - 62510 ARQUES  
**RCS Saint-Omer 399 235 233**

**J.G.D.G.**  
**Société par actions simplifiée au capital social** :

24.975.000 euros  
**Siège social** : 65, rue Adrien Danvers - 62510 ARQUES

**RCS Saint-Omer 483 952 958**  
Sociétés absorbées

**AVIS DE FUSION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ARQUES du 27 novembre 2008, les sociétés ARC INTERNATIONAL, J.G DURAND INDUSTRIES et J.G.D.G. ont établi un projet de fusion par voie d'absorption des sociétés J.G DURAND INDUSTRIES et J.G.D.G. par la société ARC INTERNATIONAL réalisée au moyen d'une augmentation de capital de cette dernière société, les sociétés J.G DURAND INDUSTRIES et J.G.D.G. faisant apport de tout leur actif, à charge d'acquiescer leur passif.

L'assemblée générale extraordinaire de J.G DURAND INDUSTRIES a décidé en date du 29 décembre 2008 d'approuver le projet de fusion et décidé que la société J.G DURAND INDUSTRIES serait dissoute de plein droit sans liquidation le jour de la réalisation définitive de la fusion ;

L'assemblée générale extraordinaire de J.G.D.G. a décidé en date du 29 décembre 2008 d'approuver le projet de fusion et décidé que la société JGDG serait dissoute de plein droit sans liquidation le jour de la réalisation définitive de la fusion ;

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ARC INTERNATIONAL, a le 29 décembre 2008, d'une part approuvé le projet de fusion-absorption des sociétés J.G DURAND INDUSTRIES et J.G.D.G. se traduisant par une augmentation de capital globale de 11.713.586,76 euros, pour le porter de 17.000.000 euros à 28.713.586,76 euros, et la rémunération des apports et, après annulation des actions autodétenues du fait des opérations de fusion, décidé de réduire le capital social, pour le ramener de 28.713.586,76 euros à 11.713.586,76 euros, et, d'autre part pris acte de la démission de Madame Annick IBLED, de Madame Olivia BOYENVAL et de Monsieur Timothée DURAND de leurs fonctions de membre du conseil de surveillance et procédé à la nomination de Monsieur Marc-Hubert IBLED, de Monsieur Xavier IBLED, de Monsieur Guy DOLLE, de Monsieur Jean-François HEITZ, de Monsieur Yves BARBIEUX et de Monsieur Christian KOFFMANN aux fonctions de membres du conseil de surveillance pour une durée de quatre ans à compter de la date de l'assemblée générale ;

En conséquence, à la date du 29 décembre 2008, la fusion par voie d'absorption des sociétés J.G DURAND INDUSTRIES et J.G.D.G. par la société ARC INTERNATIONAL est devenue définitive et les sociétés J.G DURAND INDUSTRIES et J.G.D.G. se sont trouvées définitivement dissoutes et liquidées de plein droit.

Pour avis

**ARC INTERNATIONAL**  
Société anonyme à Directeur et Conseil de surveillance au capital de 11.713.586,76 €

**Siège social** : ARQUES (62510)  
41 Avenue du Général de Gaulle

575 680 350 R.C.S. SAINT-OMER

--- oOo ---

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 17 novembre 2008 à Mazingarbe, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SARL  
**Dénomination** : SARL LEROY VILET  
**Siège social** : 52 rue du Docteur Schweitzer 62670 Mazingarbe  
**Objet** : Achat et vente de produit neuf et d'occasion puériculture jouet et prêt à porter.  
**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Arras.  
**Capital** : 3.000 euros  
**Cogérance** : M. Leroy Guillaume, demeurant au 45 rue Philippe Van Tieghem Baillieu (59270) et M. Vilet Jérémie, demeurant au 52 rue du Docteur Schweitzer Mazingarbe (62670), nommés pour une durée indéterminée.

Le Représentant Légal

**Liberté 62**  
128, boulevard Basly  
62300 Lens  
03 21 74 89 89  
Fax : 03 21 74 89 88  
E-Mail :  
Liberte.62@wanadoo.fr

**OJD**  
PRESSE PAYANTE

**S.A.R.L. D'ÉDITION PRESSE HEBDO**  
SARL au capital de 7.622,45 euros  
SIF 389 113 333000 22  
Banquet Scalbert-Dupont 62300 Lens  
n°229 100 105 390

• Gérant Directeur de la publication : Hervé Poly  
• Responsable du Comité de Rédaction : Hervé Poly.

**Commission paritaire : n°83075**  
Dépôt légal : ISSN 160-822 X.

**Publicité** : • MULTIPUB, SARL ÉDITIONS PRESSE HEBDO au capital de 7.622,45 euros  
• Comédiances : 32, rue Jean-Jaurès - 93528 - Saint-Denis Cedex. Journal d'annonces légales. Montage et photographie : Liberté 62.

Membre inscrit à « Diffusion Contrôle »  
Bureau de la presse payante : OJD

Imprimé à l'imprimerie de l'Avesnois - L'Observateur, rue Pierre Charpy à Avesnes/Helppe.